

Règlement de l'opération “ 15ème Anniversaire Cad'OCoeur”



Article I. Organisation

L'Office de Commerce Coeur de Lozère organise une opération commerciale à l'occasion de l'anniversaire de son dispositif de chèque cadeau local "Cad'OCoeur".

Cette opération consiste en une bonification de 25% du montant des chèques cadeaux achetés par les particuliers, à compter du lundi 2 septembre et jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 5000€ dédiée à cette opération.

Article II. Participation

La participation à cette opération implique l'acceptation du présent règlement. Cette opération est ouverte à toute personne physique majeure, à titre individuel et non professionnel.

Article III. Modalités

Pour tout achat de chèques Cad'OCoeur à l'Office de Commerce (y compris achat en ligne sur le site de l'Office), réalisé à partir du lundi 2 septembre, un bonus de 25% supplémentaire sera offert au client par l'Office de Commerce. Cette dotation complémentaire prendra la forme de chèques Cad'OCoeur, valables sur l'ensemble du réseau d'utilisation, pour une durée d'1 an.

Offre limitée à un montant maximum de 500€ d'achat par personne, en une ou plusieurs fois au cours de la durée de l'opération.

La bonification de 25% n'est pas cumulable avec l'Avantage Tarifaire généralement attribué pour les commandes de plus de 800€.

Article IV. La dotation

Pour bénéficier de cette opération, les clients devront se rendre à l'Office de Commerce Coeur de Lozère, situé 11 Place de la République à Mende, durant les horaires d'ouverture prévue pendant la durée de l'opération.

Horaire d'ouverture pendant la durée de l'opération "15ème Anniversaire Cad'OCoeur" :

- Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, le samedi de 10h à 12h, et jusqu'à épuisement de l'enveloppe BONUS des 5 000€.

La dotation ne peut pas faire l'objet d'une négociation financière aboutissant au versement d'une somme d'argent, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et, est non cessible.

Article V. Dépôt légal

Le règlement complet de l'opération est disponible au bureau de l'Office de Commerce, 11 place de la République, 48000 Mende et sur son site www.commerces-mende.fr.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées et publié sur le site de l'Office de Commerce.

Article VI. Utilisation

Seuls, les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler la présente opération. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Les organisateurs se réservent également le droit d'écarter toute personne qui contreviendrait ou tenterait de contrevenir à l'une quelconque des dispositions du présent règlement.

Participer à cette opération implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Article VI. Litiges et responsabilités

La participation à cette opération implique l'acceptation, sans réserve, du règlement dans son intégralité. Les organisateurs régleront, impartialement, tout litige relatif à cette opération et à son règlement.

Article VIII. Attribution de compétence

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront réglés par les organisateurs.

Article IX. Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

Toute demande d'accès ou de rectification doit être adressée aux organisateurs.